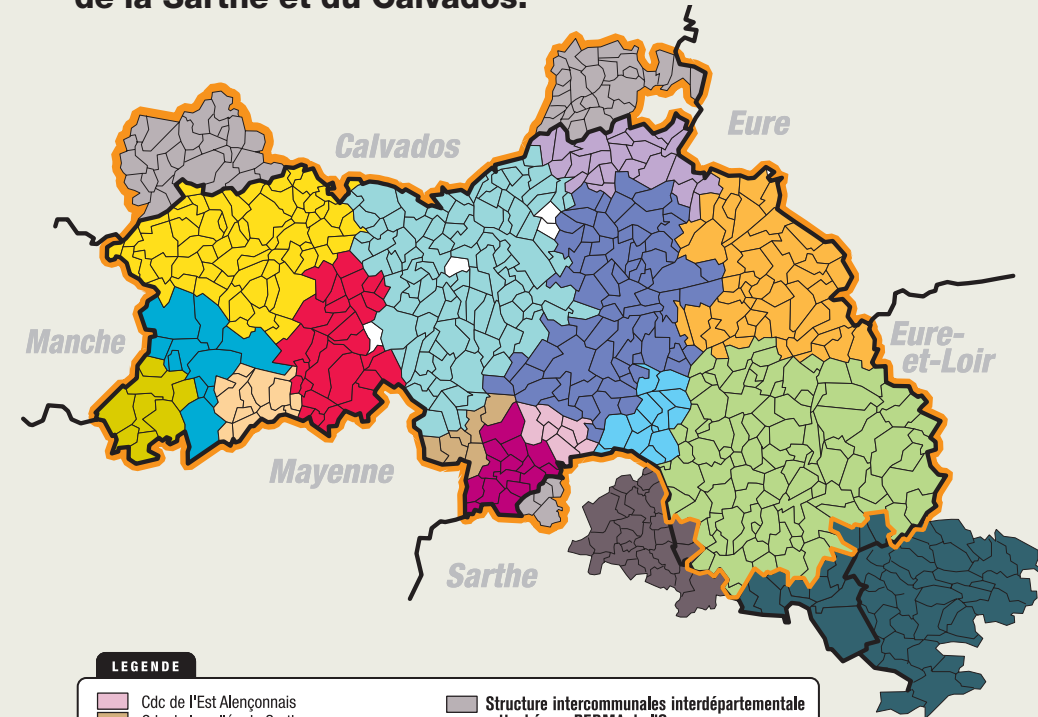


# Le territoire du PEDMA

Il concerne près de 315 000 habitants et s'étire au-delà des frontières ornaises sur des communes de la Sarthe et du Calvados.



LEGENDE			
	Cdc de l'Est Alençonnais		Structure intercommunales interdépartementale rattachée au PEDMA de l'Orne
	Cdc de la vallée du Sarthon		CDC et communes adhérentes au SICTOM de Nogent le Rotrou - Plan de l'Eure-et-Loir
	Cdc du Bocage de Passais-la-Conception		CDC du Saosnois - Plan de la Sarthe
	Cdc du Domfrontais		Communes autonomes Chambois / Fel / Goulet / St Georges d'Annebecq
	Cdc du Pays d'Andaine		Périmètre du PEDMA de l'Orne
	Cdc du Pays du Mélois		Limites départementales
	CU d'Alençon		
	SICDOM Livarot Orbec Vimoutiers		
	SIRTOM d'Andaines		
	SIRTOM de la région de L'Aigle		
	SIRTOM de la région Flers Condé		
	SIRTOM du Perche Ornaise		
	SIRCOM Région d'Argentan		
	SMRTOM de la région du Merlerault		

## En savoir +

### ■ Ouvertures

L'élaboration du plan s'accompagne d'une concertation régulière avec l'ensemble des acteurs concernés. Le 27 septembre dernier, le Conseil général réunissait les associations ornaises et régionales de protection de l'environnement et des consommateurs, associations qui peuvent ainsi s'exprimer à travers la voix de leurs 3 représentants (GRAPE, AFFO, UFC) participant au groupe de travail. D'autre part, de la mi-mars à la mi-avril 2006, cinq réunions vont être programmées sur le

territoire ornaise pour expliquer à la population, aux élus et autres décideurs les choix opérés.

### ■ Calendrier prévisionnel

#### • 24 juin 2005

Création de la commission consultative.

#### • De septembre à octobre 2005

Analyse départementale 2004. Choix du bureau d'études

#### • D'octobre 2005 à mars 2006

Réalisation de l'étude concernant les scénarii. Etude approfondie selon le scénario retenu.

#### • Mars 2006

Réunion de la commission consultative. Rédaction du projet de plan.

#### • Mars - Avril 2006

Réunions publiques de concertation A partir d'avril 2006 Procédure administrative (enquête administrative et publique, approbation et publication du plan).

### ■ Contacts :

**David Mabru**, ingénieur chargé de la coordination du PEDMA  
Direction des Services de l'aménagement  
Conseil général de l'Orne  
27, boulevard de Strasbourg  
BP 528 - 61 017 Alençon Cedex  
Tél. : 02.33.81.60.00  
Suivez l'avancée du PEDMA sur le site du Conseil général : [www.orne.fr](http://www.orne.fr) / Rubrique Tout savoir sur le Conseil général/ actualité.

## Pour info

### TÉLÉPHONIE MOBILE

## 57 communes ornaises couvertes d'ici 2007



Aujourd'hui, les trois opérateurs de téléphonie mobile, SFR, Bouygues Telecom et Orange France, couvrent près de 90% du territoire national et 98% de la population. Mais il demeure encore des zones blanches, principalement en territoire rural sur lesquels aucun des trois opérateurs n'est présent. L'Orne est concerné (3% de son territoire). Pour compléter cette couverture d'ici 2007, un partenariat public-privé a été trouvé. Il s'agit du programme «zones blanches» qui vise à couvrir en téléphonie mobile plus de 3 000 communes en France, principalement situées en zones rurales, les axes de transport prioritaires et les zones touristiques à forte influence, qui ne sont actuellement desservies par aucun opérateur. La préfecture de Région a arrêté la liste de 57 communes ornaises en «zone blanche». Afin de couvrir ces communes, le plan d'extension de la couverture en téléphonie mobile prévoit, en deux phases, l'implantation de 32 pylônes.

### Phase 1\* : 34 communes couvertes par le Conseil général d'ici 2006.

Le Conseil général assure la construction de 17 pylônes pour un objectif de couverture de 34 communes. Les opérateurs installent leurs antennes. La couverture de ces communes devrait être achevée début 2006.

### Phase 2 (démarrée en septembre 2005) : 23 communes seront de la responsabilité directe des opérateurs.

\* Financement de la phase 1

**Site en zone FEDER (Fonds Européen de Développement Régional) :** ce programme est financé par l'Etat (27,5%), l'Europe (25%), le Conseil régional (27,5%) et le Conseil général (20%).  
**Site hors zone FEDER :** Etat (35%), Conseil régional (35%), Conseil général (30%).

### TRANSPORTS SCOLAIRES

## Un plan sur 5 ans pour une sécurité maximale

Comment transporter près de 17 000 élèves par an des quatre coins du département dans les plus parfaites conditions de sécurité ? Depuis 2004, 3 061 points d'arrêt répartis sur l'ensemble du département (62% en rase campagne, 38% en agglomération) ont été analysés et classés selon leur dangerosité. Le Conseil général s'engage à prendre en charge les 465 points d'arrêt les plus dangereux, situés en campagne sur les routes départementales et nationales. 5 millions d'euros y sont consacrés sur une durée de 5 ans. > [www.orne.fr](http://www.orne.fr)

## Agenda

Alençon (Hôtel de Guise)  
→ 3 et 4 janvier 2006

Les vœux du Président du Conseil général de l'Orne aux maires

Le cycle de la pensée en question à Alençon (Halle aux Toiles)

→ 12 janvier  
Les emplois du futur ? L'imaginaire au service de l'«innovation», animée par Pierre Musso et Eric de Riedmatten.  
Tél. : 02.33.32.40.41.

→ 20 janvier  
Le travail et la ressource humaine, entre souffrance et plaisir, animée par Christophe Dejourns.  
Tél. : 02.33.32.40.41.

→ 2 février  
Sortir du travail, chômage, précarité, exclusion : quelles solidarités ?, animée par Martin Hirsch.  
Tél. : 02.33.32.40.41.

Salon des entrepreneurs  
→ Du 1er au 3 février 2006  
Paris (Palais des Congrès)  
[www.salondesentrepreneurs.com](http://www.salondesentrepreneurs.com)



# TERRITOIRES en actions

DÉCEMBRE 2005 - N°1

La lettre d'information du Conseil général de l'Orne

### en direct

Vous êtes des acteurs essentiels à la vie locale et connaissez mieux que quiconque notre territoire. Mais le monde dans lequel nous vivons est en constante évolution et nous oblige à nous tenir informés de ces évolutions et adapter nos politiques en conséquence.

Il m'a semblé utile de renforcer nos liens privilégiés en vous apportant, tous les mois, des informations pratiques et concrètes sur les actions engagées par le Conseil général et qui intéressent votre collectivité. Dans quelques mois nous ferons une enquête pour évaluer la qualité de ce document et ainsi apporter les modifications nécessaires, voire développer d'autres modes d'échanges.

La première Lettre porte sur le Plan d'élimination des déchets ménagers et assimilés - PEDMA - qui devra être terminé pour la fin de cette année. Nous aurons l'occasion d'en parler prochainement, lors des réunions de concertation que j'organiserai, en mars et avril 2006, et qui vous permettront d'échanger sur le sujet. Le rôle du Conseil général dans ce dossier n'est pas de faire à la place des collectivités ou des investisseurs privés, mais avec eux, de proposer un cadre réaliste, acceptable pour les usagers et l'environnement.

Je vous en souhaite une bonne lecture.

GÉRARD BUREL  
PRÉSIDENT DU  
CONSEIL GÉNÉRAL  
DE L'ORNE



### en avant

## Gros plan sur les déchets

**Connaissez-vous le syndrome NIMBY ? Ce syndrome touche pourtant toutes les populations : ruraux comme urbains, élus, responsables comme simples citoyens, légitimement d'ailleurs... Ce syndrome, tiré de l'anglais «not in my backyard» (pas dans mon arrière-cour), exprime la difficulté liée à la gestion de nos déchets et à l'épineuse question des lieux de traitement. Le nouveau PEDMA va pourtant devoir y répondre...**

A lire en pages 2 à 4





# PEDMA

## Gros plan sur les déchets ménagers et assimilés des Ornaïs

**Le nouveau Plan départemental des déchets ménagers et assimilés (PEDMA) est en cours d'élaboration. Son objectif : répondre aux besoins à venir en termes d'équipements, de techniques et de zones d'implantation des sites de traitement. Eclairage sur le contexte, la démarche et les moyens déployés par le Conseil général pour bâtir ce plan.**

Explicite

### Un cadre réaliste, acceptable par tous

Dans l'Orne, plus de 150 000 tonnes de déchets ménagers ont été collectés en 2003 dont 19 000 tonnes de recyclables secs (verre, bouteilles plastiques, journaux, cartons...), 43 000 tonnes d'encombrants et déchets verts et 89 000 tonnes d'ordures ménagères résiduelles. L'état des lieux dressé pour cette même année indique un bon maillage du département en déchèteries, une collecte sélective généralisée et performante, mais pointe le problème du stockage des déchets ultimes. En effet, l'Orne en exporte plus de 60 000 tonnes par an. Compte-tenu de la pénurie d'installations de traitement, il est essentiel, pour le département, de définir aujourd'hui, une solution pour la gestion de ses déchets qui puisse être rapidement mise en œuvre.

Le PEDMA va donc devoir déterminer les besoins en sites de stockage ou de traitement des déchets au niveau départemental, besoins estimés sur la base d'une comparaison entre les gisements communs actuels et à venir des déchets ménagers et assimilés, et d'autre part, les capacités de traitement et de valorisation des déchets actuels et à venir du territoire concerné. Avec ce plan, le Conseil général souhaite garantir le meilleur service au moindre coût dans le respect du cadre de vie de chacun.

«La première priorité du plan est de respecter les objectifs réglementaires qui indiquent des pourcentages de recyclage ou

de valorisation à atteindre par types de déchets ; si ces objectifs sont atteints, ils permettront en outre de diminuer le volume des déchets ultimes», rappelle David Mabru, ingénieur chargé de la coordination du PEDMA au sein du Conseil général. «L'état des lieux montre que l'on peut améliorer la valorisation des déchets verts en incitant la population à faire du compost ou à porter ses déchets de tontes en déchetterie par exemple, ou encore en encourageant les EPCI à développer la mise en place de bennes ou de projets de plates-formes de compostage. Développer le tri passe aussi par une sensibilisation accrue des personnes (bulletins d'information, ambassadeurs du tri, animations dans les établissements scolaires...). Pourquoi trier ? Pour réduire au maximum le volume des déchets ultimes à traiter et par conséquent les coûts, mais aussi pour augmenter la durée de vie des sites et réduire les pollutions par fermentation (biogaz...) et les nuisances.»

L'action à la source est aussi capitale comme le souligne David Mabru. «Inciter les Ornaïs à mieux acheter, à mieux consommer en les informant régulièrement, c'est aussi les impliquer dans une démarche responsable... Les Ornaïs doivent s'approprier le PEDMA. Mais avant eux, ce sont les élus, les décideurs, les responsables d'EPCI qui devront être convaincus des préconisations de ce plan. C'est pourquoi nous travaillons de concert avec les techniciens, les ingénieurs et les dirigeants de ces collectivités qui œuvrent quotidiennement au plus près de la réalité du terrain.»

Le rôle du Conseil général dans cette élaboration, ne sera donc pas de « faire à la place » des collectivités ou des investisseurs privés dont c'est aujourd'hui la responsabilité, mais avec eux, de proposer un cadre réaliste, acceptable pour les usagers et l'environnement. ■

### RÈGLEMENTATION

## Ce que dicte la loi

Un Plan d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PEDMA) est un document officiel qui sert d'assise à la mise en œuvre de filières de gestion de déchets plus modernes et plus respectueuses de la santé et de l'environnement. Il s'appuie sur les textes législatifs et réglementaires concernant la gestion des déchets :

- produits par les ménages ;
- produits par les administrations et établissements publics ;
- non dangereux produits par les entreprises.

C'est la loi du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales, qui a confié aux Départements la mise en œuvre de ces plans, éventuellement leur modification ou leur révision. Conformément à la réglementation, le Conseil général de l'Orne assure cette nouvelle compétence depuis le 1<sup>er</sup> janvier dernier.

Dans l'Orne, avant cette date, le PEDMA relevait de la compétence de l'Etat. Un premier plan a été élaboré en 1997, un second est venu le réviser en 2001, mais ce dernier a été annulé par décision du tribunal administratif de Caen en octobre 2003. Le plan datant de 1997 a donc été remis en vigueur mais ne reflète maintenant ni la réalité ni les besoins du département.

### Dernière minute

**Un nouveau décret relatif au PEDMA vient de paraître au Journal officiel du 30 novembre 2005. Il fixe notamment les objectifs quantitatifs précis en matière de valorisation des déchets d'emballage, de recyclage du verre, papier, carton, bois, métaux, plastiques, et de collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers.**

### Les déchets concernés par le PEDMA (source ADEME)

DÉCHETS DE LA COLLECTIVITÉ Art. L. 2224-14 du CGCT	DÉCHETS DES MÉNAGES Art. 12 Loi du 15/07/75 Art. L. 2224-13 du CGCT		DÉCHETS ASSIMILÉS
Déchets des espaces verts publics ; Foire et marchés ; Nettoyement et voirie ; Boues d'épuration urbaines ; Boues de curage, Graisses ; Boues de potabilisation.	DÉCHETS OCCASIONNELS DES MÉNAGES	ORDURES MÉNAGÈRES (sens habituel) ORDURES MÉNAGÈRES (sens strict)	DÉCHETS DES ENTREPRISES ET DES ADMINISTRATIONS NON COLLECTÉS PAR LE SERVICE PUBLIC  Déchets banals en mélange ; Boues d'épuration ; Boues de curage ; Graisses ; Matières de vidange ; Déblais et gravats inertes ou non ; Déchets non contaminés d'activité de soins ; Déchets liés à l'usage de l'automobile ; Huiles usagées ; DTQD.
	Encombrants ; Jardinage ; Bricolage ; Assainissement individuel ; Déchets liés à l'usage de l'automobile ; Huiles usagées.	Fraction collectée sélectivement ; Déchets d'emballages ménagers ; Journaux-magazines ; D.D.M ; Fraction fermentescible des OM.  Fraction résiduelle collectée en mélange.	
DÉCHETS MUNICIPAUX			

### TÉMOIGNAGE

## “Faire l'effort et rester lucide”

**JACKIE LEGAULT,**  
VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL,  
CONSEILLER GÉNÉRAL DE LONGNY-AU-PERCHE  
ET RESPONSABLE DU DOSSIER PEDMA.



### Comment le Plan avance-t-il ?

Nous respectons jusqu'à présent le calendrier établi. En décembre, nous réunissons pour la 2e fois, le groupe de travail pour faire le point sur l'état des lieux et proposer des scénarii de gestion par types de déchets et types d'installations... Par principe de transparence, le Conseil général a souhaité impliquer, dès le début, le milieu associatif représenté au sein du groupe de travail.

### Quelles sont les difficultés majeures soulevées par l'élaboration d'un tel plan ?

Le problème majeur est de mettre en adéquation les besoins de création de sites de traitement, les études (environnementales, sociologiques, liées au réseau routier) et l'acceptation de ces sites par les riverains. Des études de terrain (notamment en hydrogéologie) vont déjà pouvoir nous renseigner sur les zones susceptibles d'accueillir un projet : ce sera aussi l'objet de la réunion de dé-

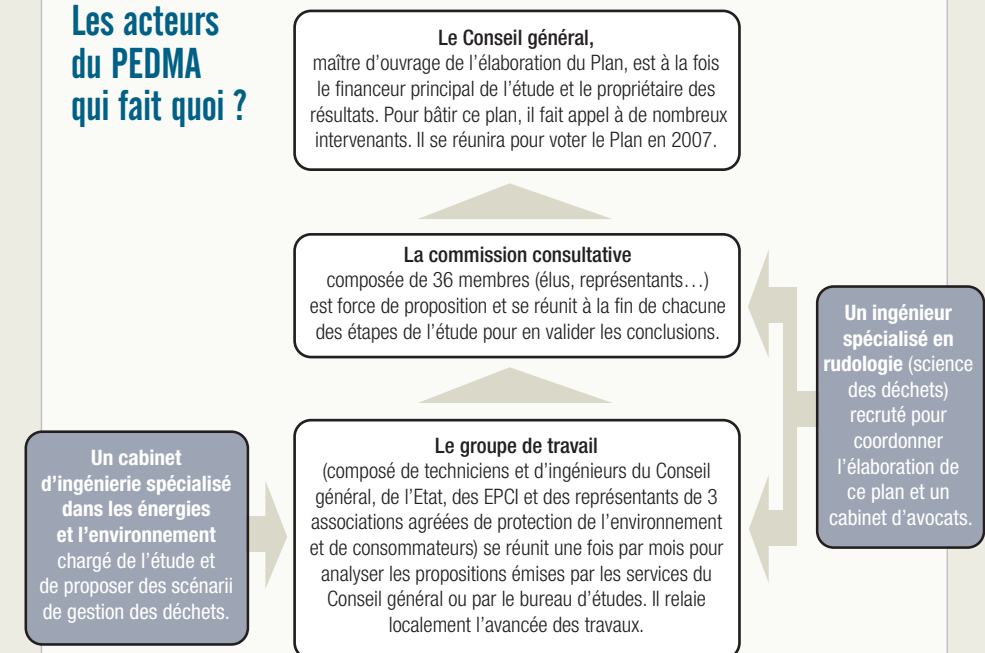
cembre. Notre délai ? Proposer le plan en séance plénière du Conseil général à l'horizon 2007.

### Quels messages souhaiteriez-vous communiquer aux élus ?

Que chacun doit assumer le traitement des déchets qu'il produit. Cela veut dire : s'organiser pour recycler au maximum afin de réduire le tonnage des déchets ultimes et beaucoup de collectivités le font déjà très bien. C'est aussi faire l'effort d'accepter un site de traitement sur sa commune, rester lucide et éviter les querelles partisans... L'achat de terrains pour développer des projets est un de ces contrepoints possibles pour ne pas subir les monopoles industriels.

## En savoir +

### Les acteurs du PEDMA qui fait quoi ?



### Trois temps

#### • Diagnostic

Cette phase dresse un historique, une description et une compréhension de la situation actuelle (organisation de l'intercommunalité, inventaire des quantités, des qualités et origines des déchets par secteur du périmètre du Plan, coût de la gestion de déchets pour les différentes collectivités...). L'état des lieux 2004 vient d'être finalisé.

#### • Comparaison des scénarii de gestion.

Un cabinet doit proposer à la commission consultative, une étude comparative de scénarii présentant leur faisabilité et leur acceptation au niveau environnemental, économique et social.

#### • Proposition d'orientation.

Le plan indique précisément quels moyens et résultats sont préconisés pour gérer au mieux les déchets, à court, moyen et long termes, en adéquation avec le contexte local et les évolutions réglementaires nationales et européennes.

### Quatre principes

#### • Responsabilité

L'Orne doit assurer la responsabilité du traitement de ses déchets, avec un objectif de traiter ces propres déchets ménagers sans avoir recours à l'exportation. Ceci relève d'une responsabilité collective et individuelle à continuer de mettre en œuvre.

#### • Prévention

Il est essentiel d'aller le plus loin possible dans les actions de prévention de la production des déchets et dans toutes les actions liées à la collecte sélective, au tri et au recyclage, avant de dimensionner les installations de traitement nécessaires pour le département.

#### • Transparence

Le Conseil général conduit ce projet en partenariat avec les EPCI, les services de l'Etat, les associations, les professionnels des déchets, dont les représentants participent aux réunions de travail. Des rencontres sont prévues avec les élus, décideurs et administrés.

#### • Précaution

Le Département a sollicité l'expertise d'un bureau d'études et d'un cabinet d'avocats.